

Exemple de bonne
pratique



Comment une organisation de personnes handicapées peut-elle s'assurer que les questions de handicap sont prises en compte dans les programmes de développement locaux ?

Articles de la CRDPH: 28, 29

Pays: Mali

Région: Afrique de l'Ouest

Langues disponibles: Français, Anglais

Participation des Personnes Handicapées au Processus de Développement Local
du Cercle de Banamba

Description de la pratique et du processus de mise en œuvre

Le cercle de Banamba est situé dans la région de Koulikoro. Il est composé de 9 communes et compte une population de 182 411 habitants, selon le recensement de 1996.

En août 2005, la Fédération Locale des Personnes Handicapées (FELAPH) de Banamba, en collaboration avec le Service du Développement Social et l'Economie Solidaire, les députés de Banamba et l'ONG CAEB (Conseils et Appui pour l'Education de Base) ont réalisé un recensement et une étude pour évaluer le nombre et la situation des personnes handicapées du cercle. Le recensement a permis de fixer à 1 139 le nombre de personnes handicapées vivant dans le cercle (environ 6% de la population totale du cercle). Les coûts du recensement ont été financés par les députés de la localité.

Suite au recensement, une association de personnes handicapées a été créée dans chacune des 9 communes du cercle par la FELAPH et la Mairie. Un comité de gestion a été mis en place pour assurer le fonctionnement de ces associations et pour assurer leur représentation aux différentes rencontres communales. L'ensemble de ces associations a intégré la Fédération Locale des Personnes Handicapées de Banamba. Un appui, en termes de renforcement institutionnel et organisationnel a été fourni par l'ONG CAEB qui avait une longue expérience en matière de développement participatif et de renforcement des capacités. Elle intervenait dans plusieurs localités (région de Kayes, de Ségou, de Sikasso et Koulikoro) et dans des

secteurs diversifiés (éducation, finance communautaire, santé et gouvernance).

Le diagnostic local participatif, réalisé à l'échelle des neuf communes du cercle, a permis de déterminer les principales difficultés que vivaient les personnes handicapées et de proposer des solutions. Les principaux problèmes ressortis du diagnostic étaient la pauvreté (entendue comme manque de moyens financiers, mais également manque d'instruction), le manque de confiance en soi et la discrimination. Lors des réunions de restitution et de validation des résultats de l'étude, les personnes handicapées ont défini comme priorité n°1 l'acquisition d'une indépendance financière.

C'est dans ce cadre qu'un projet d'accès des personnes handicapées au microcrédit a été monté et défendu auprès de l'institution financière SINSINSO par la FELAPH avec l'appui de l'ONG CAEB et des élus locaux. Un protocole d'accord a été établi entre la FELAPH et SINSINSO, définissant les éléments suivants :

- la FELAPH était le seul interlocuteur de SINSINSO. Toute personne handicapée désirant accéder à un prêt devait recevoir l'accord préalable de la FELAPH ;
- le coût du livret d'épargne était fixé à 2000 Francs CFA pour tous les membres ;
- l'exonération de paiement des intérêts pendant le mois de la solidarité.

Les personnes handicapées concernées par le projet ont bénéficié de formations en étude de faisabilité et en gestion d'entreprise, financées par l'ONG CAEB. Ces formations ont permis aux personnes handicapées d'analyser leurs projets économiques par rapport au montant, au taux et au délai de remboursement du crédit sollicité.

Le montant des crédits octroyés dans cette première opération a été de 1 000 000 francs CFA, repartis entre 20 membres de la FELAPH pour la gestion de petits projets. Le montant variait donc entre 25 000 francs CFA et 50 000 francs CFA par personne. Les activités réalisées étaient: le petit commerce, la couture, la restauration, l'élevage d'embouche bovine et ovine, l'achat de semence pour le maraîchage etc. En septembre 2009, grâce au dynamisme de la FELAPH du cercle, les organisations locales de personnes handicapées ont été conviées à participer à l'élaboration des Programmes de Développement Socio Economique et Culturel (PDSEC) dans les différentes communes. Ainsi, des actions concrètes ont été intégrées dans les plans communaux, après l'analyse des difficultés que rencontraient les personnes handicapées.

Les facteurs ayant permis la réalisation de cette pratique

- **Le dynamisme et la détermination** de la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées de Banamba ainsi que les nombreuses **actions de sensibilisation et de plaidoyer** réalisées par cette dernière auprès des acteurs locaux.
- **L'ouverture et la volonté de collaboration** des autorités locales (députés, conseillers, services techniques).

- **Le recensement et le diagnostic local participatif** qui ont permis de déterminer un nombre important de personnes handicapées dans le cercle et de sensibiliser les acteurs sur la nécessité de mettre en œuvre des actions répondant à leurs besoins prioritaires.
- **La présence et le dynamisme** de l'ONG CAEB intervenant dans le secteur du renforcement des capacités d'autogestion des communautés de base.
- **L'appui à la structuration** des organisations de personnes handicapées avec la mise en place des organes de gestion par l'ONG CAEB a contribué à rendre plus organisée et efficace l'action des OPH au niveau local.
- La **disposition de l'institution financière SINSINSO** de s'ouvrir à un partenariat inhabituel avec la fédération locale de personnes handicapées. Grâce à ce partenariat, SINSINSO a vu augmenter considérablement le nombre de ses clients.
- La **responsabilisation des membres des différents comités de gestion** par la FELAPH par rapport à la distribution et la gestion des fonds.

Les principales difficultés rencontrées

- Des **difficultés de communication pour certaines personnes avec une déficience sensorielle**. Lors des rencontres, des **traducteurs en langue des signes** ont été prévus ainsi que **des formations spécifiques** pour quelques membres de la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées.
- Le **manque de formation** des personnes handicapées en matière de **gestion associative**.
- Les **difficultés de déplacement** de certaines personnes handicapées pour participer aux rencontres au sein du cercle (certaines personnes devaient parcourir plusieurs kilomètres et souvent à pied). Ces problèmes n'ont **pas encore été résolus**.
- **L'insuffisance du montant du crédit individuel octroyé**. L'institut SINSINSO a envisagé **d'augmenter le montant du fonds au deuxième prêt**.

Les effets de cette pratique

Le diagnostic local participatif et le recensement des personnes handicapées ont permis de donner une idée assez précise de leur **nombre** et de leur **situation au sein du cercle**.

La création et structuration des OPH dans les communes a permis aux personnes handicapées d'être **mieux représentées** et de faire **mieux entendre leur voix** au niveau local.

Le partenariat entre la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées et l'institution de micro finance SINSINSO a favorisé le **développement d'activités génératrices de revenus par les personnes handicapées**.

Ces dernières ont **amélioré leurs compétences en matière de gestion** grâce aux formations dispensées par l'ONG CAEB.

Cette initiative a créé **beaucoup d'enthousiasme et de motivation** chez les personnes handicapées.

L'amélioration de l'accès aux activités économiques a aussi déterminé une **augmentation des taxes récoltées** par la commune.

Le processus d'élaboration et de mise en œuvre des Programmes de Développement Socio-Economique et Culturel (PDSEC) des communes du cercle de Banamba est devenu **plus concerté** grâce à la participation des OPH.

Les difficultés et les préoccupations des personnes handicapées ont été **entendues et prises en compte** par les décideurs pour **l'accès à l'éducation, l'insertion socio économique et la prise en charge médicale**.

- « *C'est la première fois qu'on nous écoute dévoiler nos vraies difficultés ! Durant les rencontres, nous avons été écoutés par l'assemblée et nos propositions ont été acceptées par tous...* » a affirmé le Président de la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées.
- Un autre membre de la Fédération a poursuivi : « *Désormais nous nous sentirons impliqués dans la prise de décision et dans la gestion des activités de développement de notre localité* ».
- « *Au cours de ces rencontres nous oublions même nos handicaps et nous discutons comme les autres* » fait savoir le Secrétaire Général de la FELAPH.

Un exemple d'inclusion

Cette pratique a permis de favoriser la prise en compte du handicap dans **l'accès aux services de micro-finance**. Grâce à l'implication des personnes handicapées, les **programmes de développement communaux sont devenus plus inclusifs et concertés**.

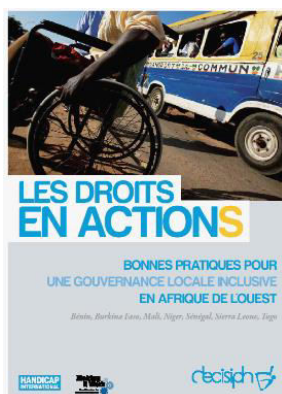
Lien avec la CDPH

Cette pratique est en lien avec **l'article 29** de la Convention car c'est un exemple de participation des personnes handicapées à la gestion des affaires publiques de leur localité. Elle a permis aux personnes handicapées d'être mieux organisées et structurées afin de favoriser leur représentation au sein des instances de réflexion et de planification communales.

Pour plus d'informations, contacter :

Fodé Sylla, Président de la Fédération Locale des Associations de Personnes Handicapées.
Tél. 00 223 79 10 99 97

Contexte :



Rapport complet : [Les droits en actions – Bonnes pratiques pour une gouvernance locale inclusive en Afrique de l'Ouest \(Handicap international 2010\)](#)

Critères de cette bonne pratique : cf. pp 58 – 60 du rapport.

Recommandations pour développer une bonne pratique : cf. pp 98 – 111 du rapport.

Liens vers d'autres ressources :

[Convention relative aux droits des personnes handicapées](#)